

## G rard NEYRAND

### LES RISQUES DU SOUTIEN   LA PARENTALIT  : LOGIQUE INSTITUTIONNELLE ET MOD LE MANAGERIAL<sup>1</sup>.

Je remercie l'Udaf du Bas-Rhin de m'avoir invit    intervenir dans sa journ e « Accompagner les parents : enjeux et d fis pour les associations ». Le th me propos  t moigne du fait que l'accompagnement   la parentalit  n'est pas neutre et n'est pas exempt  d'interrogations sur sa finalit , la fa on de proc der et les risques dont il peut participer en mati re de focalisation sur les parents de l'objectif de r gulation  ducative, et d' volution des formes de gestion sociale de la parentalit . On peut se demander si parfois une certaine violence symbolique n'est pas en jeu   de multiples niveaux : dans la fa on d'envisager les parents en difficult   ducative, dans la fa on de r pondre   ces difficult s, dans la fa on de g rer les interventions, notamment pour les associations issues de la soci t  civile, et, plus globalement, dans la n cessit  politique de mettre en  uvre une intervention participant d'une logique n olib rale quelque peu contradictoire avec certains objectifs d'accompagnement, tels que, par exemple, l'a pos  la charte des R seaux d' coute, d'appui et d'accompagnement des parents en 1999, lors de leur cr ation...

Il semblerait qu' tre parent et s'occuper de parentalit  ne soit pas toujours synonyme de nager dans le bonheur. Ce dont il va s'agir aujourd'hui c'est d'essayer d' clairer la face cach e du soutien   la parentalit , celle qui, malgr  les effets d'annonce et les p titions de principe, ne peut compl tement cacher que, comme tout rapport humain et tout dispositif de gestion, elle est prise dans des rapports de pouvoir et productrice d'une violence qui, pour  tre masqu e n'en est pas moins r elle. Pour cela je vais m'appuyer sur l'analyse r alis e dans mon petit livre *Soutenir et contr ler les parents. Le dispositif de parentalit *, en commen ant par rappeler ce que l'on peut entendre par l'id e de « dispositif de parentalit  », puis, en essayant de montrer en quoi la gestion de la parentalit  qui se structure d s les ann es 1990 ne peut  viter d' tre confront e   la question du pouvoir, que ce soit en renvoyant la violence de certains jeunes dans l'espace public   la question parentale ou en mettant en  uvre elle-m me plusieurs formes de violence dissimul e : celle du n olib ralisme et de son mode de gestion manag rial du social, celle du parentalisme et de sa r duction des sujets humains   n' tre que les supports d'une fonction  ducative parentale, prenant par ailleurs des formes tr s st r otyp es selon le sexe.

Pour  tre implicites et dissimul es ces formes de violence s'en sont pas moins r elles, produisant des malaises institutionnels ou des tensions entre l'Etat et la soci t  civile, tout autant que des injonctions paradoxales   l' gard des professionnels, tenus   occuper une position consid r e comme inconfortable, celle dite du "cul entre deux chaises"...

#### L'institutionnalisation de la parentalit  en dispositif

Un dispositif met en relation, d'une part, un espace et les donn es mat rielles et institutionnelles par rapport auxquelles il va s' laborer, d'autre part, des acteurs sociaux, utilisant des instruments pour mettre en  uvre une strat gie d'action, au regard d'un objectif qu'ils se sont donn  et qui appara t plus ou moins explicite. Plus le dispositif est localis , territorialis , et plus l'objectif devient manifeste ; alors que plus on fait jouer le terme dispositif sur un vaste espace et dans une vis e globalisante et plus l'objectif tend    tre vague et mal d fini, *a fortiori* s'il concerne l'ensemble du territoire national. C'est en ce sens que j'emploie ici le terme de *dispositif de parentalit *, dispositif social qui concerne l'ensemble de la soci t  fran aise et r pond   un objectif qui, tout en devenant

---

<sup>1</sup> Cette intervention s'inspire de « Entre soutien et contr le : la violence masqu e du dispositif de parentalit  », 11e congr s Parentel "De quelles violences les liens familiaux sont-ils l'occasion?", Brest, 16-17 juin 2016.

une urgence, reste vague, celui de "soutenir" ou "d'accompagner" ceux qu'on appelle les parents. Notons que, dans un premier temps, ce sont les parents qu'il s'agit d'accompagner, puis, dans un deuxi me temps, cet objet encore plus ind fini que repr sente la "parentalit ". Ainsi, en 1999 sont cr es les R seaux d' coute, d'appui et d'accompagnement *des parents* (Reaap), puis en 2010 le Comit  national de soutien   la *parentalit *.

Pour Foucault, le dispositif s' labore en ce moment o  pour la gestion sociale il y a urgence   le formaliser, et pour cela discours et politiques entrent en phase. C'est ce processus que j'identifie   la fin du XXe si cle comme autonomisation de la gestion de la parentalit , et qui met en relation ce qu'il d signe comme le r seau  tabli entre « *un ensemble r solument h t rog ne, comportant des discours, des institutions, des am nagements architecturaux, des d cisions r glementaires, des lois, des mesures administratives, des  nonc s scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit.* »<sup>2</sup>

Ce n'est pas pour autant que la cristallisation se r alise instantan ment. Pour ce qui concerne mon propos, elle a suivi au moins trois  tapes, que je vais rappeler en essayant de montrer que, quel que soit le moment, la question du pouvoir d'une part, de la violence d'autre part, y sont toujours plus ou moins pr sentes, bien que de fa on fort diff rente.

### ***Premi re  tape, "r volution anthropologique" et innovations associatives***

Le premier temps de cette mutation d bute   la fin des ann es 1960 et traverse les ann es 1970 jusqu'au d but des ann es 1980. L' poque a  t  identifi e comme celle du basculement dans un autre ordre, qui va mettre en oeuvre ce que certains n'h siteront pas   d signer comme une mutation, ou une r volution, anthropologique. Effectivement, c'est l' poque o  brutalement se d institutionnalise la conjugalit , avec la remise en cause du mariage-institution, qui se traduit aussi bien par l'explosion des divorces que par celle des unions libres, o  aussi le parental -l' ducation des enfants - devient susceptible d' tre dissoci  du conjugal - la vie en couple - ; mais c'est aussi l' poque o  la pratique sexuelle est dissoci e de la conception de l'enfant avec la diffusion des moyens modernes de contraception   partir de la loi Neuwirth de 1967, puis le d veloppement de l'Assistance m dicale   la procr ation avec la naissance en 1982 du premier b b   prouvette fran ais, Amandine.

Une nouvelle  re des relations intimes s'est ouverte, et la parentalit  s'en trouvera profond ment affect e. Il suffit de rappeler que si le taux de divorce se situe aujourd'hui pr s de 50%, il a d j  d pass  en 1980 les 30%. Le mod le de famille port  par l' volution sociale et ent rin  par le droit n'est plus le m me. Il s'est pour ainsi dire "d mocratis ", mettant en avant l' galit  des sexes et l'autonomie des personnes, aussi bien que la pr gnance accord e au sentiment et   l'authenticit  affective. Et cela,  videmment, produit des effets complexes, le taux d'activit  f minin grimpe en fl che pour avoisiner le taux masculin. Le nouveau mod le promeut le couple   double carri re et non plus la femme au foyer. La demande d'accueil de la petite enfance s'en trouve d cupl e<sup>3</sup>, dans une soci t  o  vont prendre de plus en plus d'importance les situations monoparentales et les recompositions familiales.

Face   cette situation, qui r v le une certaine fragilisation du rapport parental en m me temps qu'une diversification des acteurs  ducatifs, la soci t  civile r agit et vont  clorre tout un ensemble d'initiatives associatives, qui participent   la fois du nouvel air du temps et de la volont  de pr venir les cons quences n gatives d'une telle  volution, aussi brutale qu'inattendue. D s le d but des ann es 1970 apparaissent les cr ches parentales, qui se f d rent tr s vite autour de l'ACEPP (association des collectifs enfants-parents-professionnels), et   la fin des ann es 1970 les Lieux d'accueil enfants-parents, que ce soit dans leur version travail social communautaire<sup>4</sup> ou dans leur version plus

---

<sup>2</sup> FOUCAULT Michel, « Le jeu de Michel Foucault », *Ornicar? Bulletin p riodique du champ freudien*, n 10, juillet 1977 ; repris dans FOUCAULT, *Dits et  crits II*, Paris, Gallimard, 1994, p.299.

<sup>3</sup> NORVEZ Alain, *De la naissance   l' cole. Sant , modes de garde et pr scolarit  dans la France contemporaine*, Paris, INED/PUF, 1990.

<sup>4</sup>  ME Bernard, *La crois e des liens. Lieux d'accueil enfants-parents de quartier, lien familial et lien social*, Rep res, Paris, Fondation de France, 1993.

psychanalytique<sup>5</sup>. L'époque est à la critique du contrôle social, et le milieu associatif exprime sa méfiance à l'égard d'une logique institutionnelle perçue comme porteuse d'une violence plus ou moins masquée. Les propos de Françoise Dolto à l'époque de la création de la Maison verte en 1979, sont à cet égard explicites, et les principes posés, comme l'anonymat des accueillis, sont là pour se déprendre de la logique de contrôle de l'action sociale. « *L'administration, elle voudrait des fiches individuelles. Si un enfant a été vu comme un enfant difficile ou retardé, ils voudraient que ce soit dit à la maternelle. Ils font des fiches qui suivent l'enfant toute sa vie. Cette inquisition policière, justement, nous ne voulons pas la servir.* »<sup>6</sup>

Ces propos pourraient paraître constituer un combat social d'arrière garde, à cette époque où il semble acquis que le contrôle social par les institutions est remis en question<sup>7</sup>, mais le recul historique actuel permet de voir qu'il n'en est rien, car c'est aussi l'époque où l'économie - qui a connu le choc pétrolier de 1974-75 - passe véritablement à un mode de gestion néolibéral, et où la violence économique va trouver à s'affirmer sous une nouvelle forme, celle de la gestion managériale du social. Ce qui à terme provoquera un durcissement des positions quant aux bonnes façons de soutenir les parents...

En parallèle, se sont développées d'autres initiatives concernant la gestion des familles traversées par les conflits liés aux séparations conjugales dont les enfants peuvent souffrir. Inspirées des dispositifs mis en oeuvre en Amérique du nord, la médiation familiale et les points rencontre (qui deviendront espaces rencontre) offrent aux parents en conflit des lieux pour tenter, avec l'aide d'un tiers neutre, d'élaborer une solution satisfaisante quant au maintien du lien de l'enfant à ses parents, que ce soit en se centrant sur la question de la résidence de l'enfant pour la médiation, ou sur la possibilité pour l'enfant de continuer à voir, dans un espace sécurisé, le parent avec lequel il ne vit pas<sup>8</sup>.

Prises ici comme exemple pertinents, ces initiatives n'épuisent pas le sujet et de nombreuses autres voient le jour durant ces années fertiles en innovations (Cantou, régies de quartier, groupes de paroles, Universités populaires de parents...).

### ***Deuxième étape : l'institutionnalisation du soutien***

On pourrait dire que cette étape commence dans les années 1980, et s'affirme dans la décennie suivante. Il s'agit de la progressive reconnaissance par l'Etat et ses institutions de l'intérêt de beaucoup de ces initiatives venues de la société civile, qui vont en quelque sorte aider l'Etat providence des années d'expansion économique à se transformer en ce que Donzelot et Estèbe appellent un Etat animateur<sup>9</sup>, c'est-à-dire un Etat qui va de plus en plus déléguer à la société civile un certain nombre d'actions visant la solidarité ou la prévention. Actions qui concernent au premier chef les personnes fragilisées, aussi bien par la montée de la précarité économique que par l'évolution des mœurs. Il s'agira alors pour l'Etat d'encadrer ou d'inciter au développement de ces actions qui préservent le lien social et sécurisent les familles, et plus particulièrement la parentalité.

En même temps que l'évolution des lois en ce sens, cette réorientation se manifeste tout d'abord par l'action particulièrement exemplaire d'un organisme qui sert de lieu de transition entre la société

---

<sup>5</sup> NEYRAND Gérard, *Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Paris, Syros/Fondation de France, 1995.

<sup>6</sup> DOLTO Françoise, *La cause des enfants*, Paris, Laffont, 1985 (Livre de poche, 1987), p.566.

<sup>7</sup> CASTEL Robert, " De l'intégration sociale à l'éclatement du social : l'émergence, l'apogée et le départ à la retraite du contrôle social ", *Revue Internationale d'Action Communautaire*, n°20-60, 1988.

<sup>8</sup> BASTARD Benoît, CARDIA-VONÈCHE Laura, *Le divorce autrement : la médiation familiale*, Paris, Syros, 1990 ; BABU Annie, BILETTA Isabella, BONNOURE-AUFIERE Pierrette, DAVID-JOUGNEAU Maryvonne, DITCHEV Stéphane, GIROT Alain, MARILLER Noëlle, *Médiation familiale. Regards croisés et perspectives*, Toulouse èrès, 1997 ; DAHAN Jocelyne, de SCHONEN-DESARNAUTS Evangeline, *Se séparer sans se déchirer*, Paris, Robert Laffont, 2000 ; LEFEUVRE Dominique, *Le médiateur familial : quand et pourquoi ?*, Gap, éd. Yves Michel, 2008 ; BEDERE Serge, LAJUS, Madie, SOUROU Benoît, *Rencontrer l'autre parent. Les droits de visite en souffrance*, Toulouse, èrès, 2011.

<sup>9</sup> DONZELOT Jacques, ESTÈBE Philippe, *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, éd. Esprit, 1994.

civile et l'Etat, de par son statut semi-public m me, la Fondation de France. Elle va soutenir le lancement de la plupart de ces innovations associatives. Ce qui sera suivi peu apr s par l'entr e des institutions dans une logique de soutien   l' gard des innovations jug es pertinentes, se traduisant, par exemple, par la cr ation en 1995 par la Cnaf d'une ligne budg taire pour financer les lieux d'accueils enfants-parents, ou la promotion par les juges aux affaires familiales de la m diation familiale, parall lement   la cr ation d'un dipl me d'Etat de m diateur familial...

### ***Troisi me  tape : la formalisation d'un dispositif de parentalit ***

C'est   la fin des ann es 1990 et dans les ann es 2000 que l'institutionnalisation se pr cise et prend de l'importance, contribuant   quelque peu infl chir les objectifs et la d marche ant rieure. En effet, les ann es 1990 repr sentent un contexte o  la pr carisation s'amplifie, ce qui favorise sans doute la mont e d'un sentiment d'ins curit  alors que les actes d lictueux ne sont pas plus fr quents<sup>10</sup>. Robert Castel montre bien que la mont e d'une ins curit  *civile* c'est- -dire relative aux relations difficiles avec certains membres de la soci t , est tr s largement tributaire de l'ins curit  *sociale* que favorise la pr carisation d'un nombre toujours plus important de personnes<sup>11</sup>, et qui leur interdit de jouir des conditions sociales minimales de leur ind pendance. Cette diffusion de la pr carit  *« conduit   une fragilisation des positions familiales des personnes les plus touch es par cette  volution, ainsi qu'  des r actions consid r es comme inciviles d'un certain nombre de leurs rejets. Ces derniers, pris dans des processus de d saffiliation scolaire et sociale, manifestent agressivement leur d sesp rance sociale. »*<sup>12</sup>

Une des traductions de ce climat social tendu,   une  poque qui voit s'encha ner les cohabitations politiques droite-gauche au sommet de l'Etat, se trouve dans le d veloppement d'un discours imputant, sans autre forme de proc s, aux parents d'enfants auteurs de d lits ou incivilit s une *d mission*  ducative fortement vilipend e. Que cette fameuse "d mission", qui occulte l'importance des conditions de vie et des rapports sociaux dans la production des difficult s  ducatives de certains parents, ne soit nullement mise en  vidence par les enqu tes sociologiques importe peu. La grogne s'affirme et cela va pr cipiter les choses, car le d l gu  interminist riel   la famille du gouvernement socialiste dirig  par Lionel Jospin, Pierre-Louis R my, particuli rement *« agac  »* par ce discours, met en place en 1999 les R seaux d' coute, d'appui et d'accompagnement des parents, suivis en 2000 des Contrats locaux d'accompagnement   la scolarit . Ces nouvelles mesures signent en quelque sorte le d but de la mise en r seau et de la coordination des actions de soutien   la parentalit , qui vont  tre appel es   se d velopper jusqu'  aujourd'hui.

Sans doute est-il pertinent de rappeler les principes initiaux de cette mise en r seau, tels qu'ils ont  t  explicit s dans la charte des Reaap, car la difficult  ult rieure de leur mise en oeuvre n'est pas sans manifester une certaine violence symbolique<sup>13</sup>   l' gard des parents.

Se d marquant de l'attitude classique d'aide mise en oeuvre par l'action sociale   l' gard des personnes en difficult , les Reaap posent que tout parent est susceptible d'avoir besoin d'un appui, mais qu'il doit rester l'acteur central de la r ponse   sa difficult . Il s'agit donc d'offrir des moyens pour favoriser leur r le  ducatif, en valorisant "les r les et comp tences des parents" et "la relation entre les parents", tout en permettant la formation des intervenants et l'ouverture   tous des actions et dispositifs. La mise en circulation des connaissances et la mise en r seau des acteurs constituent alors les moyens propos s   la r alisation de tels objectifs. Le d veloppement initial des Reaap va s'inscrire dans cette logique, bien qu'avec de grandes diff rences selon les territoires d partementaux et leur contexte socio-politique.

---

<sup>10</sup> MUCCHIELLI Laurent, " Le contr le parental du r que de d linquance juv nile ", *Recherches et Pr visions*, Cnaf, n 63, 2001.

<sup>11</sup> CASTEL Robert, *L'ins curit  sociale*, Paris, Seuil, 2003.

<sup>12</sup> NEYRAND G rard, *Soutenir et contr ler les parents*, op. cit., p.93.

<sup>13</sup> La notion de violence symbolique, telle qu'elle a  t  formalis e par Bourdieu, renvoie   *« tout pouvoir qui parvient   imposer des significations et   les imposer comme l gitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force »*. BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une th orie de la pratique*, Paris, Droz, 1972, p.18.

### 3. Un dispositif travers  par une violence insidieuse

La r ponse   la mont e du discours sur la d mission des parents est donc la cr ation des Reaap, qui visent, entre autres,   contrer cette sur-responsabilisation des parents, rendus responsables de tous les agissements de leurs enfants. Certes le propos n'est pas nouveau, mais il trouve dans les ann es 2000 l'occasion de s'affirmer.

#### *Le recadrage parental par la pr vention de la d linquance*

On sait que la r orientation politique de l' poque est tr s largement li e   la mont e du sentiment d'ins curit  et au rejet sur les populations d'origine  trang re de la responsabilit  de bien des d bordements. Ce qui valut au leader de l'extr me-droite d' tre pr sent au second tour de l' lection pr sidentielle de 2002. La tendance va  tre alors au durcissement des positions et   une mise en accusation de plus en plus fr quente des parents d'enfants fauteurs de troubles, y compris au plus haut sommet de l'Etat.

Ce qui va quelque peu infl chir une logique de soutien   la parentalit  d j  en prise avec une gestion manag riale de plus en plus pressante. En effet, le point d'orgue de ce recadrage se manifeste en 2005, lorsque le ministre de l'Int rieur de l' poque se saisit d'une conclusion tr s controvers e du rapport Inserm sur les troubles de conduite chez les enfants<sup>14</sup>, pour proposer d'inclure dans son projet de loi sur la pr vention de la d linquance l'id e qu'il serait possible de la pr venir d s l' ge de 3 ans, en intervenant sur les jeunes enfants agressifs par des reconditionnements ou des m dicaments<sup>15</sup>. Une telle proposition ne pouvait que profond ment choquer le monde de la clinique, et tr s rapidement la soci t  civile r agit en constituant le mouvement "Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans", dont la p tition internet va recueillir pas moins de 200 000 signatures<sup>16</sup>, et va amener au retrait de cette mesure du projet de la loi qui sera vot e en 2007. Toujours est-il que de nombreux rapports et un certain nombre de mesures politiques enfonceront le clou de cette sur-responsabilisation parentale : les Contrats de responsabilit  parentale mis en place en 2006, puis les Stages de responsabilit  parentale en 2007<sup>17</sup>, par exemple.

Sans entrer dans le d tail des mesures, on peut penser que ces tentatives de p nalisation de la responsabilit  parentale « *t moignent d'une interpr tation erron e de la responsabilit , occultant toute la dimension sociale de la d termination des conduites et de la responsabilit   ducative.* »<sup>18</sup> M me si toutes les enqu tes sociologiques montrent l'attachement de quasiment tous les parents   la r ussite de leurs enfants, l'id e de *d mission parentale* permet de rejeter   bon compte toute la responsabilit  sur les parents, sans avoir   prendre en consid ration deux choses fondamentales. Les capacit s  ducatives des parents sont tributaires des rapports sociaux dans lesquels ils sont pris et des conditions de vie qui vont avec, et l' ducation des enfants est l'affaire de bien plus que les seuls parents. Des parents au ch mage, isol s, vivant dans des logements insalubres et un environnement d grad , et sans ressources  ducatives et culturelles fortes, ne sont pas bien plac s pour exercer sereinement leur fonction  ducative. Ce d'autant plus que la fa on dont les enfants sont socialis s et  duqu s doit aujourd'hui beaucoup aux m dias, aux modes d'accueil, aux pairs, et plus tardivement   l' cole, dans une soci t  de l'information qui sature l'espace public et les jeunes esprits de messages les plus divers.

C'est bien cela sur-responsabiliser les parents : leur imputer   eux seuls une responsabilit   ducative qu'ils partagent de fait avec bien d'autres, et dont la part qu'ils doivent assumer reste

<sup>14</sup> INSERM, *Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent*, expertise collective, Paris, 2005.

<sup>15</sup> PIGNARRE Philippe, « Ritaline, Concerta... : la vogue dangereuse des "pilules de l'ob issance" », dans NEYRAND G rard (dir.), *Faut-il avoir peur de nos enfants ? Politiques s curitaires et enfance*, Paris, La D couverte, 2006.

<sup>16</sup> LE COLLECTIF, *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans !*, Toulouse,  r s, 2006 ; *Enfants turbulents : l'enfer est-il pav  de bonnes pr ventions ?*  r s, 2008 ; *Les enfants au carr  ? Une pr vention qui ne tourne pas rond*,  r s, 2011.

<sup>17</sup> Loi du 31 mars 2006 sur l' galit  des chances, et loi du 5 mars 2007 sur la pr vention de la d linquance.

<sup>18</sup> NEYRAND G rard, "Responsables mais pas coupables ?", *Spirale*, n 79, 2016.

largement tributaire de leurs conditions de vie. C'est justement ce contre quoi l' thique des Reaap, explicit e dans leur charte, voulait lutter, se trouvant d s lors en porte- -faux avec cette autre conception d'un "soutien" positionn  sur le versant r pressif de la pr vention de la d linquance.

Conscient des tensions provoqu es, l'Etat tente de formaliser un compromis en cr ant en 2010 un comit  charg  d'unifier et coordonner les actions, si ce n'est les harmoniser : le Comit  national de soutien   la parentalit . Mais d'embl e, l'ambigu t  de cette innovation est r v l e par la formule employ e par la ministre de la famille, Nadine Morano, rappelant que ce comit  et ses expressions d partementales visent   « *mieux coordonner les actions d'aide   la parentalit  et de pr vention de la d linquance des mineurs* ». Ce qui, dans le contexte, reviendrait   r soudre la quadrature du cercle, alors m me qu'est manifest e la confusion entre une logique d'aide, qui consiste plut t   agir   la place des parents, et une logique de soutien, qui, au contraire, les positionne au centre de la r ponse...

Les tensions perdurent d'autant plus que cette violence potentielle du dispositif dans la gestion du rapport aux parents se double de plus en plus d'une violence de sa gestion, qui touche d'abord les acteurs de l'intervention, et par contrecoup les parents.

### ***Un mod le manag rial de gestion qui pervertit le dispositif***

Depuis leur cr ation, mais surtout depuis 2002, les Reaap, et plus globalement l'ensemble des actions d'accompagnement des parents, ont  t  soumis   un mode de gestion qui participe de l'affirmation de la logique n olib rale dans les modes de gouvernance, et qui se traduit par une emprise croissante des objectifs de rentabilit  et de rationalisation des d penses. La gestion s'y trouve soumise   un mod le manag rial, en termes de flux et de co ts, qui peut difficilement prendre en compte dans l' valuation des actions leur caract re qualitatif. Cette tendance ne fera que s'affirmer avec la R vision g n rale des politiques publiques (RGPP) lanc e en 2007. Ce virage gestionnaire va accentuer les difficult s rencontr es par les associations et le sentiment de malaise chez les intervenants, jusqu'  la mise en garde r alis e par le pr sident de l'Union nationale des associations familiales (Unaf)   l'occasion de la cr ation du CNSP : « *certaines actions ne b n ficient plus de financement car les financeurs se concentrent de plus en plus sur des actions "objectivables" au d triment d'actions qui reposent sur du "diffus", et qui sont parfois peu quantifiables, alors qu'elles sont r ellement utiles et qu'elles engagent des parents b n voles* ». <sup>19</sup> Cette d rive n olib rale est d'autant plus pr occupante qu'elle para t quasi-structurelle dans notre syst me social et semble en mesure de pervertir les objectifs de solidarit  tels qu'initialement  nonc s par les Reaap. Comme le dit Michel Chauvi re, « *trop de gestion tue le social* » <sup>20</sup> !...

Le dispositif de parentalit  est donc travers  par des logiques qui mettent en oeuvre une certaine violence, tant   l' gard des parents que des intervenants du soutien, violence qui se retrouve largement masqu e par l'affichage des objectifs de bienveillance et bientraitance   l' gard des parents. Mais la plus insidieuse de toutes ces violences r side peut- tre dans ces objectifs m mes. Ce que, pour finir, nous allons aborder.

### ***Des parents r duits   leur fonction parentale***

La caract ristique du dispositif de soutien et d'accompagnement des parents et des actions qui le composent r side dans la volont  annonc e de soutenir les parents avant tout dans leur mission  ducative. Cela est clairement explicit  dans la charte des Reaap et dans la plupart des discours visant   promouvoir ces actions. C'est   travers l'enfant que le parent est per u, et essentiellement en tant que charg  d'un devoir d' ducation   son  gard. Et ce centrage tend - comme nous l'avons vu -   sur-responsabiliser le parent en r duisant l' ducation   une relation interindividuelle, mais aussi   ne plus concevoir ce parent que sous l'angle de sa fonction d' ducation, lui d niant en quelque sorte sa qualit  de sujet psychique aussi bien que d'acteur social. Cette logique v ritablement *parentaliste* <sup>21</sup>, dans la

<sup>19</sup> FONDARD F., Allocution   la l'installation du Comit  national de soutien   la parentalit .

<sup>20</sup> CHAUVI RE Michel, *Trop de gestion tue le social*, Paris, La D couverte, 2007.

<sup>21</sup> BARR RE-MAURISSON Marie-Agn s, RIVIER Sabine, « Temps parental, parentalit  et "parentalisme" ». A propos des nouvelles pratiques, institutions et r gulations en mati re de famille », *Matisse*, 2002, <https://halshs.archives->

mesure o  elle psychologise   l'exc s la d marche d' ducation et o  elle ne consid re plus l'individu que sous l'angle de sa fonction, peut  tre   la fois d n gatrice de la dimension sociale de l' ducation, et r fiante   l' gard d'un individu-parent qui n'est plus per u que comme un support  ducatif. La violence ici est particuli rement insidieuse puisque c'est au nom de l'objectif  minemment louable de promouvoir une meilleure situation de l'enfant par le biais de ses parents que ceux-ci risquent de se retrouver d ni s comme sujets et comme acteurs...

On comprend alors   quel point la position de soutien demande de la part des intervenants une v ritable  laboration, si l'on veut  viter de tomber dans le pi ge que la logique n olib rale et la pr gnance des approches comportementalistes tendent   l'accompagnement parental. Il ne s'agit pas seulement de s'int resser aux comp tences des parents pour les inciter   les d velopper, mais il s'agit peut- tre surtout de les appr hender comme des individus, ou des personnes,   part enti re, ins r s dans des rapports sociaux particuliers, et demandant    tre pris en compte tant dans la sp cificit  de leur situation que dans la complexit  de leur personnalit .

### *Les nouvelles orientations et perspectives<sup>22</sup>*

Pris dans ces tensions et ces contradictions, l' tat a tendu   privil gier une organisation plus structur e et hi rarchis e du soutien   la parentalit  dans une perspective   la fois manag riale (rentabiliser au mieux les investissements) et interventionniste (d signer en 2014 les Caisses d'allocations familiales (Caf) comme leader et moteur du dispositif). Cette orientation contraste avec le d veloppement initial en rhizome des actions (Deleuze et Guattari, 1980) port es par la soci t  civile et avec les principes sur lesquels la mise en r seau s' tait  labor e (Sas-Barondeau, 2014). La position de l' tat dans ses efforts n'appara t pas clairement lisible, car elle est index e   l'orientation politique des gouvernements successifs. Si l'id e d'une politique de la parentalit  et la n cessit  de son soutien est demeur e constante, quelle que soient les orientations politiques, les gouvernements qui se sont succ d  ont pu manifester des inflexions fortes au sein de cette politique.

Ainsi, les Reaap, lanc s par le gouvernement socialiste en 1999, ont vu leurs principes quelque peu r interpr t s dans les ann es 2002-2012, avec l'affirmation d'une politique impliquant les parents dans la pr vention de la d linquance et la cr ation en 2010 du Comit  national de soutien   la parentalit  (CNSP) int grant cette orientation. Celle-ci sera quelque peu d savou e   partir de 2012, p riode   partir de laquelle le CNSP a r duit son activit , ainsi que les comit s d partementaux – de fa on variable selon les orientations politiques des d partements. La gouvernance s'est ainsi peu   peu plac e   la crois e d'une logique politique g n rale, celle du soutien   la parentalit , et de logiques plus partisans, celles des conceptions de sa mise en  uvre.

La d signation des Caf comme pilier du dispositif de soutien dans leur Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 vient alors   la fois indiquer une direction, celle du primat de la gestion dans le d veloppement du soutien aux parents, et d placer le probl me, en pla ant les Caf en position d'incertitude par rapport   l'objectif qui leur est explicitement assign  de d velopper un soutien dont la gouvernance est demeur e jusqu'  r cemment peu claire. En d'autres termes, si les moyens sont d sormais concentr s entre les mains des Caf, leur administration s'av re des plus d licates compte tenu des difficult s de pilotage que manifeste la situation actuelle.

L'ann e 2016 a  t  marqu e par des inflexions remarquables. D'une part, la Cnaf a produit une note sur le pilotage de la politique de soutien   la parentalit  en juillet<sup>23</sup>. De l'autre, le Haut conseil de la Famille (HCF) a publi , en septembre 2016, un rapport et un avis sur cette politique. Ces deux documents dessinent les principales orientations   venir.

---

ouvertes.fr/halshs-00080601/document ; NEYRAND G rard, « De l'expert psychologue au parentalisme politique, les apories de la co ducation », *Enfances & Psy*, 52, 2011/3, 28-37.

<sup>22</sup> Ce passage s'inspire de deux  crits : NEYRAND G rard, « D'une politique de la famille   une politique de la parentalit . L'exemple de la France », *Analele Universit tii Bucuresti*, Anul XVII, n 1, juin 2015, p.19-34 ; MARTIN Claude (dir.), *Accompagner les parents dans leur travail  ducatif et de soins. Un  tat de la question*, la Documentation fran aise, 2018.

<sup>23</sup> *Note de la Cnaf de juillet 2016 sur le pilotage de la politique de soutien   la parentalit *. Dep/Dfas, dossier suivi par Pauline Domingo et Dominique Nogu s   destination du HCF. Annexe 18 du rapport du HCF (2016).

Parmi les points importants, notons :

- la modestie de l'investissement public qui est consacr    cette politique, pourtant mise en avant ; mais l' volution qui se dessine, avec la mise en  uvre de Sch mas d partementaux de service aux familles (SDSF), est le rapprochement entre un volet parentalit  et un volet petite enfance, dont les moyens sont beaucoup plus importants. Par ailleurs, l'orientation consiste aussi   s parer plus nettement la protection de l'enfance et la dimension curative, coercitive, punitive et cibl e sur les parents d faillants, pour privil gier clairement l'orientation pr ventive et universaliste, m me si dans la pratique cet universalisme (soutenir tous les parents) est surtout un universalisme proportionn  (soutenir davantage ceux qui en ont le plus besoin).
  - partant du constat des disparit s territoriales, le dispositif des sch mas d partementaux des services aux familles (SDSF) vise   renforcer le maillage territorial (ce qui suppose une mobilisation d'acteurs de terrain et d'institutions locales, au premier rang desquels les collectivit s locales qui restent les principaux financeurs) et en d veloppant ce que les textes qualifient de « diagnostic partag  » pour  laborer une offre aussi adapt e que possible. Cette logique de sch mas territoriaux prend donc acte du fait que cette politique ne doit pas  voluer vers une gestion directe par les services de l' tat ou de la Cnaf ou vers un service public national, qui poserait d'autres d fis.
- « *On est actuellement assez loin d'un mod le de "service public national" en mati re de soutien   la parentalit * » (apport HCF, p. 29), En cela d'ailleurs, cette politique est en ligne avec d'autres politiques sociales qui donnent une place tout   fait centrale   la co-construction par les acteurs locaux, notamment les associations et organisations non-gouvernementales qui organisent et dispensent une large part de l'offre sur le volet parentalit . Les mots cl s habituels de coordination et d'animation sont donc au c ur de cette logique d'action publique territoriale.

Dans cette orientation, le r le de la Cnaf demeure tout   fait structurant, d'o  l'importance de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 et du mod le des SDSF, pour r pondre   ce d ficit de ressources   la fois d di es et surtout p rennes, permettant aux t tes de r seaux   l' chelle locale de ne plus craindre les revirements et les coupes budg taires qui les fragilisent.

### ***Des effets plus ou moins d stabilisants sur les associations***

Cela a cependant des effets plus ou moins d stabilisants sur les associations, notamment selon les territoires et les types de gouvernance mis en place. Plusieurs questions se posent alors :

- Comment les CAF arrivent-elles   assumer ce nouvel objectif qui leur a  t  assign  de soutenir la parentalit , et l'approfondissement de celui-ci dans sa liaison avec la politique de l'enfance ? Manifestement, cela a pos  question   certaines CAF, et les r ponses apport es ne sont pas homog nes... tenant notamment   la place du tissu associatif dans le dispositif.
- Comment l'objectif manag rial croissant, qui demande plus d' valuation quantitative et des crit res de rentabilit  des investissements, peut-il composer avec l'objectif humaniste et pr ventif des dispositifs d'accompagnement des parents, caract ristique des actions associatives issues de la soci t  civile, mais aussi de la constitution des Reaap ?... Un des  l ments de r ponse tient sans doute   la place laiss e aux Udaf dans le dispositif.

La aussi, les disparit s territoriales sont manifestes.

- Comment dans un tel contexte le secteur associatif peut-il arriver   pr server son r le de contre-pouvoir, ou au moins de contrepoids face   l'institutionnalisation croissante. C'est l'une des questions que s'est pos  le collectif r uni par la Cnaf sous la coordination de Claude Martin, et qui a donn  lieu au r cent rapport "*Accompagner les parents dans leur travail  ducatif et de soin*", disponible en ligne et   la Documentation fran aise.

### **Conclusion :**

L' volution du dispositif de parentalit  depuis les ann es 1990 pose doublement question :

- d'un c t , son institutionnalisation interroge le type de gouvernance qui peu   peu se met en place (et les Caf, d'un c t , les Udaf, de l'autre, sont particuli rement travers es par ces interrogations) ;
- d'un autre c t , les effets possibles de sa probl matisation sur les parents interrogent tout autant (et les intervenants sont de la m me fa on travers s par des interrogations renvoyant   l' thique).



La violence potentielle du dispositif, si elle n'est pas clairement per ue par tous, est cependant fortement ressentie, et ce n'est pas un hasard si l'Udaf du Bas Rhin nous pose aujourd'hui frontalement cette question...

### **Bibliographie**

- BABU Annie, BILETTA Isabella, BONNOURE-AUFIERE Pierrette, DAVID-JOUGNEAU Maryvonne, DITCHEV St phane, GIROT Alain, MARILLER No lle, *M diation familiale. Regards crois s et perspectives*, Toulouse  r s, 1997
- BARR RE-MAURISSON Marie-Agn s, RIVIER Sabine, « Temps parental, parentalit  et "parentalisme". A propos des nouvelles pratiques, institutions et r gulations en mati re de famille », *Matisse*, 2002, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00080601/document>
- BASTARD Beno t, CARDIA-VON CHE Laura, *Le divorce autrement : la m diation familiale*, Paris, Syros, 1990 ;
- BEDERE Serge, LAJUS, Madie, SOUROU Beno t, *Rencontrer l'autre parent. Les droits de visite en souffrance*, Toulouse,  r s, 2011.
- BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une th orie de la pratique*, Paris, Droz, 1972.
- CASTEL Robert, « De l'int gration sociale   l' clatement du social : l' mergence, l'apog e et le d part   la retraite du contr le social », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, n 20-60, 1988.
- CASTEL Robert, *L'ins curit  sociale*, Paris, Seuil, 2003.
- CHAUVI RE Michel, *Trop de gestion, tue le social*, Paris, La D couverte, 2007.
- DAHAN Jocelyne, de SCHONEN-DESARNAUTS Evangeline, *Se s parer sans se d chirer*, Paris, Robert Laffont, 2000
- DOLTO Fran oise, *La cause des enfants*, Paris, Laffont, 1985 (Livre de poche, 1987).
- DONZELOT Jacques, EST BE Philippe , *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris,  d. Esprit, 1994.
-  ME Bernard, *La crois e des liens. Lieux d'accueil enfants-parents de quartier, lien familial et lien social*, Rep res, Paris, Fondation de France, 1993.
- FONDARD F., Allocution   la l'installation du Comit  national de soutien   la parentalit .
- FOUCAULT Michel, « Le jeu de Michel Foucault », *Ornicar? Bulletin p riodique du champ freudien*, n 10, juillet 1977 ; repris dans FOUCAULT, *Dits et  crits II*, Paris, Gallimard, 1994, p.299.
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualit . I. La volont  de savoir*, Paris, nrf Gallimard, 1976.
- INSERM, *Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent*, expertise collective, Paris, 2005.
- LE COLLECTIF, *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans !*, Toulouse,  r s, 2006 ; *Enfants turbulents : l'enfer est-il pav  de bonnes pr ventions ?*  r s, 2008 ; *Les enfants au carr  ? Une pr vention qui ne tourne pas rond*,  r s, 2011.
- LEFEUVRE Dominique, *Le m diateur familial : quand et pourquoi ?*, Gap,  d. Yves Michel, 2008
- MUCCHIELLI Laurent, « Le contr le parental du riq e de d linquance juv nile », *Recherches et Pr visions*, Cnaf, n 63, 2001.
- NEYRAND G rard, *Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Paris, Syros/Fondation de France, 1995.
- NEYRAND G rard, « De l'expert psychologue au parentalisme politique, les apories de la co ducation », *Enfances & Psy*, 52, 2011/3, 28-37.
- NEYRAND G rard, *Soutenir et contr ler les parents. Le dispositif de parentalit *, Toulouse,  r s, 2011 (3   d. 2014).
- NEYRAND G rard, "Responsables mais pas coupables ?", *Spirale*, n 79, 2016.
- NEYRAND G rard, *L'amour individualiste. Comment le couple peut-il survivre ?* Toulouse,  r s, 2018.
- NORVEZ Alain, *De la naissance   l' cole. Sant , modes de garde et pr scolarit  dans la France contemporaine*, Paris, INED/PUF, 1990.
- PIGNARRE Philippe, « Ritaline, Concerta... : la vogue dangereuse des "pilules de l'ob issance" », dans NEYRAND G rard (dir.), *Faut-il avoir peur de nos enfants ? Politiques s curitaires et enfance*, Paris, La D couverte, 2006.